

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Les acteurs, les services, les institutions

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
Agence nationale de l'habitat	ANAH	L'ANAH est un établissement public, basé à Paris, dont la mission est d'améliorer le parc de logements privés existants. L'ANAH accorde des aides financières pour travaux sous conditions à des propriétaires et copropriétés en difficulté. Elle est partenaire des collectivités territoriales pour des opérations programmées (Opah), et opérateur de l'Etat dans la mise en œuvre de plans nationaux. Les axes d'intervention sont la lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, le traitement des copropriétés en difficulté, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation du logement aux besoins des personnes âgées ou handicapées.
Agence nationale pour la rénovation urbaine	ANRU	Etablissement public, basé à Paris, qui pilote le nouveau programme national de renouvellement urbain qui est un des volets de la politique de la ville. Il accorde des financements en fonction de la qualité des projets de renouvellement urbain pour des opérations comme la démolition/reconstruction de logements, la réhabilitation de logements HLM, l'aménagement d'espaces publics ou la création d'équipements publics. L'ANRU doit travailler en lien étroit avec l'ANAH qui intervient sur le parc privé (ancien ou copropriétés privées dégradées).
Agence régionale de santé	ARS	L'ARS a pour mission d'assurer, à l'échelon régional, le pilotage d'ensemble de notre système de santé. L'ARS signe un contrat local de santé avec l'intercommunalité : c'est un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire. L'ARS est signataire du contrat de ville.
Caisse d'allocations familiales	CAF	La CAF est chargée de la gestion et du versement des prestations familiales légales. Par ailleurs, chaque CAF départementale impulse une politique d'action sociale dans des domaines comme le temps libre des enfants et des familles, l'animation et la promotion de la vie sociale (financement des centres sociaux par exemple). La CAF est signataire du contrat de ville.
Caisse des dépôts et consignations	CDC	

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		La Caisse des dépôts est notamment chargée du financement du logement social. Elle contribue également au développement économique local et national, particulièrement dans les domaines de l'emploi, de la politique de la ville, de la création d'entreprise et du développement durable. La Caisse des dépôts est signataire du contrat de ville.
Caisse primaire d'assurance maladie	CPAM	La CPAM assure les remboursements des assurés sociaux concernant la maladie, la maternité, le décès, les accidents du travail et l'invalidité. La CPAM a également un rôle d'information et de prévention dans tous les domaines touchant à la santé.
Centre communal d'action sociale	CCAS	Etablissement public rattaché à la commune. Il met en œuvre la politique sociale déterminée par le maire et la municipalité : aide aux dossiers logement, portage de repas, hébergement d'urgence, etc.
Centre national pour le développement du sport	CNDS	Etablissement rattaché au Ministère de la jeunesse et des Sports. Il participe au soutien et au développement des pratiques sportives pour le plus grand nombre, notamment au travers de subventions.
Commissariat général à l'égalité des territoires	CGET	Il conseille et appuie le Gouvernement dans la conception et la mise en œuvre des politiques de lutte contre les inégalités territoriales, dont la politique de la ville. Rattaché au Premier ministre, il assure le suivi et la coordination de ces politiques entre les différents ministères. Le CGET pilote la politique de la ville au niveau national.
Conseil départemental	CD	C'est le nouveau nom du conseil général. Les principales compétences du Conseil départemental sont l'action sociale (protection de l'enfance, insertion des personnes en difficulté, RSA, aide aux personnes handicapées et âgées), la voirie (routes départementales) et l'éducation (gestion matérielle et restauration scolaire des collèges, recrutement et gestion des personnels non enseignants). Le conseil départemental est signataire du contrat de ville.
Conseil régional	CR	Depuis le 1 ^{er} janvier 2016, nous faisons partie de la région Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées qui englobe

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		<p>l'ancienne région Languedoc-Roussillon et l'ancienne région Midi-Pyrénées. Les principales compétences du Conseil Régional sont : le développement économique ; l'aménagement du territoire et les transports régionaux ; l'éducation (avec la gestion matérielle des lycées et de ses personnels non enseignants) et la formation (dont la formation professionnelle et l'apprentissage). Le conseil régional gère plusieurs programmes européens dont le programme du FEDER qui comprend un volet politique de la ville. Le conseil régional est signataire du contrat de ville.</p>
Délégué du préfet dans les quartiers prioritaires	DP	<p>Rattaché au préfet de département ou à un sous-préfet, le délégué du préfet est un agent de l'Etat dont la mission est de créer un lien direct entre l'Etat et les acteurs de terrain, de coordonner l'action des services de l'Etat, et rendre la politique de la ville plus efficace et plus lisible.</p>
Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité	DRDFE	<p>C'est un agent de l'Etat placée sous l'autorité du Préfet de Région qui a pour mission de mettre en œuvre la politique gouvernementale en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.</p>
Direction départementale de la cohésion sociale	DDCS	<p>Sous l'autorité du préfet du département, c'est le service de l'Etat référent pour la politique de la ville. Il participe au financement des actions dans les quartiers prioritaires avec des crédits spécifiques de la politique de la ville. Il a aussi pour missions : le soutien à la vie associative, le soutien aux activités physiques et sportives et aux actions en direction de la jeunesse, le contrôle de la sécurité des pratiques sportives et des accueils de jeunes durant les temps de loisirs. Il a des compétences en matière d'hébergement et d'accès au logement.</p>
Direction départementale des territoires et de la mer	DDTM	<p>Sous l'autorité du préfet du département, c'est le service de l'Etat référent pour le volet « cadre de vie renouvellement urbain » du contrat de ville. Il est l'interlocuteur des villes et des intercommunalités pour la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain en lien avec l'ANRU et l'ANAH. La DDTM a aussi pour missions : le suivi des obligations de logement social (loi SRU,...), le suivi des organismes HLM, la lutte contre l'habitat indigne, le suivi et le contrôle de l'urbanisme, la prévention des risques, la gestion des aides agricoles, la préservation de la nature, etc.</p>
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale	DRJSCS	<p>Sous l'autorité du préfet de région, la DRJSCS pilote pour le compte de l'Etat les politiques publiques en matière sociale, sportive, de jeunesse, d'éducation populaire et de vie associative : elles exercent vis à vis des directions</p>

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		départementales de la cohésion sociale (DDCS) une fonction de pilotage, d'appui technique et d'expertise. La DRJSCS est le service référent pour la politique de la ville au niveau des services régionaux de l'Etat.
Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi	DIRECCTE	<p>Sous l'autorité du préfet de région, c'est le service de l'Etat référent pour le volet « emploi et développement économique » du contrat de ville.</p> <p>C'est le service de l'Etat interlocuteur des entreprises.</p> <p>Les Unités départementales de la DIRECCTE ont des missions d'inspection du travail, d'animation du service public de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales) et dans le domaine des politiques de l'emploi et de l'insertion (contrats aidés).</p>
Direction régionale des affaires culturelles	DRAC	Placé sous l'autorité du préfet de région, c'est le service du ministère de la Culture dans les régions. La DRAC intervient dans les domaines de l'éducation culturelle et artistique, des équipements culturels, de la protection des monuments, du patrimoine...
Education nationale (Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)	MENESR	<p>Le Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est compétent pour l'enseignement scolaire : l'enseignement préélémentaire (école maternelle), l'enseignement élémentaire, l'enseignement secondaire (collège et lycée), et le supérieur.</p> <p>L'administration de l'Éducation nationale est présente dans chaque région et dans chaque département : ce sont les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale.</p>
	Rectorat	- Le recteur d'académie exerce dans l'académie les missions relatives au contenu et à l'organisation de l'action éducatrice et représente le ministre chargé de l'Éducation nationale au sein de l'académie et des départements qui la constituent. Il est responsable de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie, de la maternelle à l'université, et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.
Education nationale (suite)	IA-DASEN	- Sous l'autorité du Recteur, l' Inspecteur d'académie - Directeur académique des services de l'Education nationale, (IA-DASEN) , directeur des services départementaux de l'éducation nationale d'un département, est chargé de mettre en œuvre la politique de l'Éducation Nationale dans les écoles primaires et les établissements du

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
	DSDEN	2nd degré du département. La DSDEN , Direction des services départementaux de l'Education nationale, gère plus particulièrement les moyens et les personnels enseignants de l'enseignement primaire, les moyens alloués aux collèges, l'organisation pédagogique des établissements et la vie des élèves.
Etablissement public de coopération intercommunale	EPCI	C'est la catégorie qui désigne différents types de regroupements de communes : la communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine et la métropole. La politique de la ville est une compétence obligatoire des communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles.
Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux	EPARECA	L'EPARECA accompagne les collectivités locales pour contribuer à redynamiser les quartiers de la politique de la ville en matière commerciale. Une de ses principales missions est de construire ou rénover des centres commerciaux et artisanaux dans ces quartiers.
Maison de justice et du droit	MJD	Etablissements judiciaires de proximité, les maisons de justice et du droit accueillent les particuliers pour les informer sur leurs droits et leur proposer certains modes amiables de règlement des conflits.
Mission locale jeunes	MLJ	Les Missions locales ont pour mission de permettre aux jeunes âgés de 16 à 25 ans de surmonter des difficultés d'insertion professionnelle et sociale. Elles les accueillent, les informent, les orientent et les accompagnent en construisant des parcours personnalisés vers l'emploi avec la mobilisation des partenaires locaux, des entreprises et l'implication des collectivités locales et de l'Etat.
Préfet de département		Le Préfet de département est le représentant de l'État dans le département, les sous-préfets étant chargés de l'assister. Délégué du gouvernement, il représente directement le Premier ministre et chacun des ministres. Il assure la direction des services de l'État dans le département. Le Préfet de département est le principal signataire du contrat de ville pour le compte de l'Etat.
Procureur de la République		Magistrat, le procureur de la République représente le ministère public devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire. Il intervient sur information des services de police, de gendarmerie, mais également des services de l'Etat ou à la suite d'une plainte d'un particulier, lorsqu'une infraction est commise dans le ressort du tribunal de

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		<p>grande instance dans lequel il exerce ses fonctions. Il procède ou fait procéder à tous les actes nécessaires à la recherche et à la poursuite des auteurs d'infractions pénales. A cette fin, il dirige l'activité de la police judiciaire. Il contrôle les placements et les prolongations de garde à vue, les interpellations...</p> <p>Les procureurs sont associés à la politique de la ville à travers leur participation à diverses instances locales dont le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance ou les instances des Zones de sécurité prioritaires. Le procureur de la République est signataire du contrat de ville.</p>
<p>Secrétariat général pour les affaires régionales</p>	<p>SGAR</p>	<p>Le SGAR est un service de l'Etat qui assiste le <i>Préfet de région</i> dans ses missions. Il est chargé de l'animation régionale des politiques publiques de l'Etat et de la coordination entre les différents services de l'Etat à cette échelle. Il assure le pilotage du contrat de plan État-Région (CPER) et la coordination de la mise en œuvre des mesures territorialisées des comités interministériels (dont le CIEC). Il veille également au maintien de l'équilibre entre les territoires au sein de la région (aménagement du territoire, crédits d'intervention).</p>

PETIT GLOSSAIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Les outils, les dispositifs et les politiques publiques

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
Abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties	Abattement TFPB	La TFPB est un impôt local que doivent payer chaque année les propriétaires d'un bâtiment, par exemple des logements. Dans le cadre de la politique de la ville, les organismes HLM bénéficie d'une réduction (abattement) de cette taxe sur leurs logements situés en QPV. En contrepartie de cet avantage fiscal, ils s'engagent à poursuivre l'amélioration de la qualité de leur service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien, à l'amélioration du cadre de vie.
Adultes-relais		Personnes, le plus souvent issues des quartiers, à qui l'on confie des missions de médiation sociale et culturelle de proximité dans des quartiers de la politique de la ville. Ces personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat d'insertion. Ces contrats sont financés par des crédits spécifiques de la politique de la ville dans le cadre d'un « programme adultes relais ».
Approche territoriale intégrée	ATI	C'est un des volets du programme européen FEDER-FSE géré par le Conseil régional. Il prévoit un axe « politique de la ville » (appelé « volet urbain ») pour affecter des crédits européens sur des projets d'investissements en quartiers prioritaires.
Atelier santé ville	ASV	Dans les villes où il a été mis en place, l'ASV est une démarche locale qui s'insère dans le contrat local de santé en impulsant un travail en réseau pour développer des projets de promotion et de prévention de la santé dans les quartiers de la politique de la ville.
Budget opérationnel de programme n°147	BOP 147	Dans le budget l'Etat au niveau national, c'est la partie des crédits d'Etat qui sont spécifiquement consacrée à la politique de la ville. Ce sont ceux que l'on désigne par l'expression « crédits spécifiques de la politique de la ville ». Une partie de ces crédits sont gérés au niveau départemental de l'Etat par les DDSCS.

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
Clause d'insertion dans les marchés publics		<p>Les collectivités locales et les services de l'Etat passent des marchés publics avec des entreprises pour la réalisation de travaux, la construction d'un équipement ou pour rendre un service à la population. Ils peuvent demander à l'entreprise de s'engager, si elle est retenue, à réserver une part des heures de travail générées par le marché, à la réalisation d'une action d'insertion pour des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.</p> <p>Dans cette logique, l'ANRU a adopté une charte nationale d'insertion qui prévoit que les opérateurs qui bénéficieront de ses subventions s'engagent à réserver à l'insertion des habitants des QPV éloignés de l'emploi une part des heures travaillées.</p>
Comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté	CIEC	<p>Réuni une première fois suite aux attentats de janvier 2015, ce comité s'est réuni 3 fois autour du 1^{er} Ministre. Les mesures issues de ces 3 CIEC portent sur des problèmes qui ont un rapport avec la politique de la ville : la mixité sociale dans l'habitat, la lutte contre le racisme et les discriminations, le lancement d'un plan de formation « Valeurs de la République et Laïcité », etc.</p>
Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance	CLSPD	<p>Présidée par le maire (ou le président de l'intercommunalité selon le périmètre) c'est en son sein que s'exerce le pilotage de la politique locale de prévention de la délinquance, en présence de représentants de la police et de la justice.</p> <p>Un programme de travail partagé doit y être élaboré dans le cadre d'un plan local d'actions de prévention de la délinquance intégrant les orientations prioritaires de la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2013-2017.</p>
Contrat de ville		<p>La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus entre l'Etat (le préfet de département) et la commune (le maire) et l'EPCI concernés (le président de la communauté d'agglomération...). Ces contrats sont aussi signés par d'autres partenaires dont les départements, les régions, la Caisse des dépôts et consignations, les organismes HLM, la CAF, etc.</p> <p>Sur la base d'un projet de territoire élaboré à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent à mettre en œuvre des actions de droit commun qui doivent contribuer à améliorer la vie des habitants et l'attractivité des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
Contrat de ville (suite)		Chaque contrat de ville doit préciser les moyens humains et financiers mobilisés au titre des politiques de droit commun, d'une part, et des instruments spécifiques de la politique de la ville, d'autre part.
Contrat local d'accompagnement à la scolarité	CLAS	C'est un dispositif partenarial, hors temps scolaire, qui s'adresse aux enfants du CP à la terminale. Il propose aux enfants et aux jeunes l'appui et les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école, et qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social. Cet accompagnement se traduit par des actions auprès des enfants et de leurs parents. Il est principalement financé par la CAF.
Contrat local de santé	CLS	Le contrat local de santé est signé par l'Agence régionale de santé (ARS) avec l'intercommunalité : c'est un plan commun d'actions en matière de santé, décidé à l'échelle d'un territoire. Il a pour objectifs de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé et de proposer des parcours de santé plus cohérents et adaptés à l'échelon local. Le volet santé des <i>contrats de ville</i> est souvent constitué par les priorités d'actions définies par le <i>contrat local de santé</i> .
Cordée de la réussite		L'expression «cordées de la réussite» désigne des partenariats, mis en place entre un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités), des lycées à classes préparatoires et/ou classe de BTS d'une part, et des lycées ou collèges d'autre part, qui ont pour objectif de promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur, et notamment dans des filières d'excellence.
Contrat de plan Etat-Région	CPER	Signé entre l'Etat et le conseil régional, l'objectif de ce contrat est de "renforcer la compétitivité et développer une économie durable au service de l'emploi, au service de l'égalité des territoires". Sur la base de priorités partagées, ce contrat prévoit le financement d'importants projets dans des domaines qui peuvent concerner le renouvellement urbains des quartiers de la politique de la ville : rénovation énergétique des logements, mobilité et transports, politique de formation...
Droit commun ou politiques de droit commun		Dans le langage de la politique de la ville, l'expression « droit commun » ou politiques de droit

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		<p>commun désigne les interventions de l'État en direction des quartiers de la politique de la ville qui concernent également l'ensemble du territoire national : la politique du logement, la politique d'accès au savoir et à la qualification, les politiques de l'emploi, la politique de sécurité publique, etc.</p> <p>Un des objectifs principaux de la politique de la ville est de mobiliser ces différentes politiques publiques (et les moyens humains et financiers qui vont avec) au bénéfice des habitants des quartiers populaires de façon à réduire les inégalités entre territoires.</p> <p>Il faut s'assurer que ces quartiers bénéficient au moins des mêmes moyens que sur le reste du territoire national et, si possible, les renforcer : par exemple, en accordant plus de postes d'enseignants dans les établissements scolaires, en s'assurant que les politiques en faveur de l'accès à l'emploi, de soutien à la création d'entreprises sont suffisamment mobilisées au bénéfice des demandeurs d'emploi des quartiers, etc.</p>
Fonds européen de développement économique et régional	FEDER	<p>Instrument de la politique européenne, le FEDER a pour objectif de renforcer la cohésion économique et sociale dans l'Union européenne en corrigeant les déséquilibres entre ses régions. En France, le FEDER peut financer des investissements qui contribuent au développement technologique et l'innovation, à l'améliorer la compétitivité des PME, à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone.</p> <p>Afin d'agir sur les problématiques spécifiques des territoires urbains, une partie de l'enveloppe FEDER est mobilisée pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>
Fonds interministériel de prévention de la délinquance	FIPD	<p>Fonds destiné à soutenir des actions en matière de prévention de la délinquance (vidéo-protection et actions de prévention).</p> <p>Les projets bénéficiant de subventions du FIPD sont souvent issus du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ou des instances de pilotage de la ZSP.</p>
Fonds de participation des habitants	FPH	<p>Doté financièrement par l'Etat et les collectivités, le fonds de participation des habitants (FPH) permet de financer des projets ponctuels d'un faible coût qui contribuent au renforcement du lien</p>

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. La simplicité des démarches et la souplesse des procédures doivent favoriser l'implication des habitants « non experts ».
Fonds social européen	FSE	Le fonds social européen (FSE) est le principal levier financier de l'Union européenne pour soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire. Le FSE soutient les projets des organismes publics ou privés qui s'inscrivent dans le cadre de ces grandes priorités.
Gestion urbaine de proximité	GUP	La GUP est une méthode de travail qui vise avant tout à impulser et à mettre en œuvre une gestion coordonnée et partagée entre la ville, l'EPCI, les HLM de façon à améliorer la qualité de vie des habitants et l'image du quartier. Cela peut se traduire par de petites interventions (amélioration des éclairages publics, de la signalisation, présence d'agents de proximité...) ou par des actions parfois plus lourdes (révision du mode de collecte des déchets, installation de mobilier urbain...).
Nouveau programme national de renouvellement urbain	NPNRU	Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU), lancé en décembre 2014, est porté par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU). Il ne concerne que certains quartiers d'intérêt national et des quartiers d'intérêt régional. Son objectif est de transformer en profondeur ces quartiers en concentrant les moyens et ressources de l'ANRU et de l'ANAH pour soutenir les investissements dans les domaines de l'habitat (en développant sa diversité), de l'aménagement urbain, des équipements, des économies d'énergie...
Opération programmée d'amélioration de l'habitat Opération programmée d'amélioration de l'habitat (suite)	OPAH	Action concertée entre l'Etat, l'ANAH et une ou plusieurs collectivités (commune ou EPCI) dont l'objectif est de réhabiliter et d'améliorer le confort des logements privés (hors HLM). Un des moyens de la mise en place de ce type d'opération est d'accorder des subventions aux propriétaires bailleurs et aux propriétaires occupants, sous certaines conditions. Elle vise à créer les conditions favorables à la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat dans les périmètres concernés : souvent des quartiers de centre ancien mais aussi des copropriétés dégradées.

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
Projet éducatif territorial	PEDT	<p>Le PEDT est un outil de collaboration locale qui rassemble, autour de la mairie, l'éducation nationale et l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : administrations de l'Etat concernées, associations et institutions culturelles et sportives. Il a été mis en place suite à la réforme des rythmes scolaires en 2013-2014 afin d'organiser les activités proposées aux enfants après l'école (on parle aussi de temps d'activités périscolaires, TAP).</p> <p>Le PEDT formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer aux enfants un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.</p>
Programme local de l'habitat	PLH	<p>Le PLH est un document de programmation qui concerne l'ensemble de la politique locale de l'habitat : logement public (HLM) et privé. A partir d'un diagnostic de la situation existante, le PLH définit les objectifs à atteindre, notamment l'offre nouvelle de logements et de places d'hébergement en assurant une répartition équilibrée et diversifiée sur les territoires. Le PLH doit être cohérent avec l'objectif du contrat de ville en faveur d'une plus grande mixité sociale.</p>
Portes du Temps		<p>Lancé en 2005 par le ministère de la culture et celui en charge de la politique de la ville, ce dispositif vise principalement à développer des loisirs culturels sur des sites patrimoniaux (des « monuments historiques ») en dehors du temps scolaire pour le jeune public éloigné de l'offre artistique et patrimoniale.</p> <p>Les enfants et adolescents sont accueillis sur des sites patrimoniaux accompagnés d'un artiste ou tout autre médiateur culturel. Cette approche encourage l'appropriation d'un site, d'un lieu, d'une histoire, d'une ville, d'un territoire tout en favorisant la découverte des arts, l'éveil à la culture par le plaisir et le jeu.</p>
Programme de réussite éducative	PRE	<p>La logique du programme de réussite éducative (PRE) consiste à prendre en charge de manière individualisée et globale des enfants de 2 ans à 16 ans en « fragilité », repérés la plupart du temps</p>

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		<p>en milieu scolaire, sur la base de critères multiples. Il doit bénéficier à des enfants habitant les quartiers de la politique de la ville.</p> <p>Le PRE propose des aides dans différents domaines (scolaire, social, sanitaire, culturel, sportif) en accord avec la famille. Localement, les PRE sont pilotés par les communes et bénéficient de financements spécifiques de la politique de la ville gérés par les DDCS.</p>
Protocole de préfiguration ANRU		<p>Le protocole de préfiguration est la première étape de contractualisation du projet de renouvellement urbain entre l'EPCI et l'ANRU. Il prévoit un programme d'études qui seront financés par l'ANRU et d'autres partenaires. Ces études permettront de préciser le projet de renouvellement urbain, d'évaluer la faisabilité des opérations à conduire. Cette phase de réflexion sur les objectifs du projet doit aussi préciser l'articulation avec la stratégie inscrite dans le contrat de ville.</p>
Quartier prioritaire de la politique de la ville	QPV	<p>Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont caractérisés par la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian et par un nombre minimal d'habitants. L'objectif de la politique de la ville est d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre ces quartiers et leur agglomération et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.</p>
Réseau d'écoute, appui et d'accompagnement des parents	REAAP	<p>Le dispositif des réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) a pour finalité de soutenir les parents dans leur rôle éducatif en s'appuyant sur la mise en réseau des intervenants divers travaillant sur ce sujet : associations, structures d'accueil d'enfants... Les REAAP sont pilotés par la CAF qui assure une partie de leur financement.</p>
Réseau d'éducation prioritaire	REP	<p>La politique d'éducation prioritaire conduite par le Ministère de l'éducation nationale vise à réduire les écarts de réussite entre les élèves scolarisés dans les écoles et les collèges qui font partie de réseaux d'éducation prioritaire et les autres.</p>

PARLEZ-VOUS LE LANGAGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ?

Nom	Sigle	Qu'est-ce que c'est ?
		Un Réseau d'Education Prioritaire (REP ou REP +) est un réseau d'établissements scolaires (lycées, collèges, écoles) qui travaillent ensemble à la réussite de leurs élèves. Il est animé par un coordonnateur. Un projet de réseau est élaboré en se fondant sur le référentiel de l'éducation prioritaire.
Schéma de cohérence territoriale	SCOT	C'est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il se décline dans chaque plan local d'urbanisme.
Ville, Vie, Vacances	VVV	Mis en place dans les années 1980 sous la dénomination « opérations anti été chaud », Ville Vie Vacances (VVV) est un programme qui a pour objectif de permettre aux jeunes âgés de 11 à 18 ans et résidant principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder à des activités culturelles, civiques, sportives et de loisirs et de bénéficier d'une prise en charge éducative pendant les vacances scolaires.
Zone de sécurité prioritaire	ZSP	Les ZSP ont été créées à partir de juillet 2012. Elles ont été définies sur des critères relatifs à l'insécurité et aux déséquilibres socio-économiques constatés. La majorité des quartiers de la politique de la ville est couverte par une ZSP. La méthode consiste à concentrer les efforts sur un nombre réduit d'objectifs afin d'obtenir des résultats concrets au bénéfice de la population.